



## Contribution au Manifeste 2009 du Parti Socialiste Européen



### Pour les socialistes, la cohésion territoriale et sociale est l'avenir de l'Union européenne

#### Premiers signataires :

Jean-Marc AYRAULT, Patrick MARESCHAL, Alain GRALEPOIS, Martine BURON, Yannick VAUGRENARD, Jacques FLOCH, Karine DANIEL, Cyril HUNAUULT, Olivier BESSIN...

#### L'avenir de la politique de cohésion territoriale : un enjeu pour tous les territoires et les citoyens européens.

Le sentiment d'appartenance des 493 millions de citoyens européens à une communauté de destin passe nécessairement par le renforcement de l'action de l'Union européenne dans leurs vies quotidiennes, inscrite dans la diversité des territoires, et accompagnée par l'action des autorités locales et régionales démocratiquement élues.

Pour contribuer à cette prise de conscience, les socialistes européens doivent défendre avec force la politique de cohésion territoriale, qui doit permettre de répondre aux défis économiques et sociaux, énergétiques et écologiques, d'éducation et de citoyenneté, et qui constitue un outil indispensable à la réalisation de leurs objectifs pour le continent européen.

Prévue dès 1957 par le Traité de Rome, amorcée en 1958 avec la création du Fonds Social Européen (FSE), en complément de la création en 1962 du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole, puis relancée en 1975 avec la création du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), cette politique communautaire permet de réduire les disparités économiques et sociales entre toutes les régions de l'Union européenne. Les Fonds Structurels Européens - FSE et FEDER - contribuent directement, en complément notamment de la Politique Agricole Commune, à l'attractivité des territoires et à l'égalité des chances entre leurs habitants.

Le Traité de Lisbonne reconnaît enfin la politique de cohésion territoriale comme un des objectifs de l'Union européenne et comme un des moyens pour mettre en œuvre les stratégies adoptées par les chefs d'Etats et de gouvernements, à Lisbonne, en mars 2000 pour faire de l'Union européenne « *l'économie de la connaissance la plus compétitive au monde d'ici 2010* », et à Göteborg en juin 2001 en faveur du développement durable.

#### L'effet levier des Fonds Structurels Européens sur le développement territorial.

Les réformes successives en 1989, en 1993 et en 1999 ont permis une meilleure articulation avec les autres politiques communautaires en faveur de l'agriculture, de l'innovation et de l'économie de la connaissance, l'environnement, les transports... et avec les politiques nationales et régionales de développement territorial. Elles ont contribué directement à

l'évolution des politiques de solidarités territoriales mises en œuvre à l'échelle nationale, régionale et locale.

Les agglomérations et les pôles d'équilibres de la région Pays de la Loire bénéficient depuis 1989 de l'effet levier des Fonds Structurels Européens pour le développement rural et la reconversion des zones urbaines et friches industrielles. En près de 20 ans, l'enveloppe européenne globale s'est élevée à plus de 670M€ et a engendré près de 2,5 milliards € de dépenses publiques nationales et locales.

A titre d'illustration pour le département de Loire-Atlantique, l'intervention de l'Objectif 2 2000-2006 s'est élevée à plus de 140 millions € et contribué à la création de plus de 5000 emplois directs ainsi qu'à la réalisation de projets majeurs qui renforcent l'attractivité de la Métropole Nantes Saint-Nazaire et le dynamisme des espaces ruraux du département.

Pour la période 2007-2013 l'enveloppe globale des Fonds Structurels Européens s'élève à 347milliards d'€ pour la mise en œuvre des trois objectifs prioritaires définies par les règlements de juillet 2006.

- L'objectif de « *convergence* » concerne principalement les 100 régions (soit plus de 170 millions d'habitants) qui connaissent les plus grandes difficultés économiques et sociales (notamment celles des états qui ont rejoint l'Union européenne depuis mai 2004). Il est doté de près de 289 milliards €, dont 3,2 milliards pour la France.
- L'objectif de « *compétitivité régionale et emploi* » qui concerne toutes les autres régions européennes, est doté de 55 milliards € dont 10,25 milliards pour la France (principal Etat bénéficiaire) soit plus de 618 millions € pour la région Pays de la Loire (dont 302 millions € pour le FEDER; 206,1M€ pour le FSE et 110M€ pour le FEADER).
- L'objectif de « *coopération territoriale* » doté de 8,7 milliards € dont l'Espace Atlantique (104 millions € de FEDER) et l'Espace Nord Ouest concernent les Régions Bretagne et Pays de la Loire.

Ces chiffres clés montrent l'importance de cette politique de cohésion économique et sociale pour le développement de nos territoires. Ils démontrent l'effet levier déterminant des Fonds Structurels Européens dans la mise en œuvre des politiques publiques des collectivités locales en faveur des solidarités et de l'attractivité et au bénéfice de l'amélioration continue du « vivre ensemble » au sein des villes et intercommunalités du Département de Loire-Atlantique.

### **Anticiper le « difficile » débat budgétaire de 2010 pour la période 2014 -2020**

Les difficiles négociations pour l'avenir des perspectives budgétaires de l'Union européennes pour l'après 2013 s'engageront immédiatement après le renouvellement du Parlement Européen de juin 2009 - mais elles se préparent dès aujourd'hui.

L'accroissement des disparités entre régions européennes lié à l'élargissement, mais aussi l'accroissement des disparités de richesse et de développement au sein même de chaque région, justifient pleinement la continuité de la politique de cohésion économique sociale, et territoriale et l'attribution d'un budget européen digne de cet objectif.

Globalement, la réforme budgétaire ne sera pas sans conséquence sur l'attractivité et la compétitivité des territoires européens, les politiques communautaires ayant un impact territorial reconnu.

Dans ce contexte, le Manifeste des socialistes européens doit dénoncer la tentation de la droite européenne de faire disparaître une politique qu'elle juge trop coûteuse et peu efficace, et donc porter le débat de la simplification et de la meilleure gestion des fonds structurels. Pour les socialistes, au contraire la politique de cohésion territoriale doit

s'amplifier pour encore mieux soutenir les territoires et leurs habitants à relever les défis de l'avenir et accompagner ceux qui concentrent les plus grandes difficultés.

### **Relever les défis de la globalisation des échanges**

L'enjeu du développement de l'Ouest de la France, porte atlantique de l'Union européenne, face au déplacement vers l'Est du centre de gravité de l'Union européenne justifie une action volontariste des socialistes français en faveur de cette politique de cohésion. Les travaux de l'Observatoire ESPON ORATE sur les différents scénarii territoriaux pour l'Europe à horizon 2020 montrent qu'une action coordonnée sur les territoires européens aura une incidence réelle sur l'avenir de notre continent.

Aussi, afin de peser et d'anticiper sur les négociations entre les instances européennes et nationales, le Manifeste doit affirmer le principe de « plus de cohésion territoriale » pour répondre aux nouveaux défis auxquels sont confrontés nos territoires face à la globalisation des échanges :

- Développer la recherche et l'innovation, lutter contre les discriminations et soutenir l'inclusion sociale
- S'adapter aux mutations des activités économiques et batailler pour le maintien d'activités industrielles pérennes, la revitalisation des zones industrielles, portuaires et militaires...
- Favoriser le développement des nouvelles technologies et l'accès aux services au bénéfice des territoires ruraux.
- Lutter contre les changements climatiques, améliorer l'environnement
- Développer des infrastructures en faveur d'une mobilité durable

### **Affirmer une nouvelle ambition pour l'Europe à travers une meilleure articulation entre l'urbain et le rural.**

La maîtrise de l'étalement urbain et une meilleure articulation entre « urbain » et « rural » sont des priorités pour les socialistes de Loire-Atlantique.

La cohésion territoriale repose sur un développement en réseau polycentrique du territoire européen qui prenne en compte l'urbain comme le rural afin de lutter efficacement contre l'étalement urbain, l'éloignement du marché de l'emploi qui allonge les temps de déplacement, qui est couteux, et est défavorable à l'environnement. La politique européenne doit accompagner le développement économique de pôles ruraux pour l'équilibre des territoires.

Le Manifeste doit proposer, dans le cadre de la nécessaire modernisation et adaptation de la Politique Agricole Commune, le transfert du pilier « développement rural » de la PAC vers le futur Objectif de « compétitivité régionale et emploi » afin de mieux prendre en compte la diversité de l'économie des territoires ruraux et de parvenir réellement un développement harmonieux et équilibrée entre espaces ruraux et urbains.

Le Manifeste doit se prononcer pour une plus grande lisibilité et une simplification de la politique de cohésion territoriale à travers le regroupement en un seul fonds avec un volet dédié au développement rural et un volet en faveur du développement urbain durable.

**Mieux prendre en compte la dimension « urbaine durable » en cohérence avec la Charte de Leipzig de mai 2007.**

La Charte de *Leipzig* et l'adoption de l'agenda territorial en mai 2007 prolongent la reconnaissance par le Conseil européen du 6 octobre 2006 « *du rôle des villes et des agglomérations sur la compétitivité régionale et l'emploi* » sur l'ensemble des territoires de l'Union européenne.

Les socialistes européens doivent proposer la définition d'une nouvelle stratégie urbaine communautaire s'appuyant sur les résultats des politiques économiques, sociales et culturelles mises en œuvre par les autorités publiques locales.

Dans des villes gérées par des élus progressistes à travers l'Europe, ces politiques ont fait la preuve de leur efficacité en termes de renforcement des solidarités et du développement économique et social. Elles sont porteuses d'innovations technologiques, sociales et écologiques qui contribuent directement à la cohésion sociale et territoriale.

Cependant l'avenir de la cohésion territoriale européenne ne peut s'imaginer sans une indispensable cohésion sociale, globale et à l'intérieur des territoires. C'est pourquoi parallèlement à la cohésion territoriale nous devons avoir pour objectif une plus grande cohésion sociale.

### **Des territoires partenaires pour développer la cohésion sociale en Europe**

Le Manifeste doit mettre l'accent sur l'orientation sociale de la construction de l'Union. Face à la mondialisation, à la baisse de la part des salaires et de la protection sociale dans le partage des richesses, face à l'augmentation du travail précaire, l'Europe doit agir en faveur :

- De la création et du maintien de l'emploi dans les territoires : priorité budgétaire sur la recherche et l'innovation, renforcement des politiques sociales nationales, nivellement par le haut des plus bas salaires (SMIC européen), clause de sauvegarde sociale dans les politiques de l'Union assurant qu'aucune directive sectorielle ne remette en cause les droits sociaux existants. La directive sur le détachement de travailleurs doit être renforcée pour assurer le respect de la législation du pays d'installation et pour éviter que des salariés européens "délocalisés" viennent se mettre en concurrence avec les travailleurs nationaux.
- De l'harmonisation fiscale : pour que les différents territoires de l'Union ne soient pas mis en concurrence déloyale, pour que les actionnaires ne soient pas les seuls bénéficiaires du développement de l'Union. Le projet de la Commission européenne visant à créer une assiette commune pour l'impôt sur les sociétés doit être soutenu.
- De la lutte contre les effets néfastes de la mondialisation : l'Union a mis en place un fonds d'ajustement à la mondialisation. Les salariés du secteur automobile français en ont été les premiers bénéficiaires. Il est opérationnel depuis le 1er janvier 2007. Ce fonds doit fournir une aide complémentaire aux salariés des régions industrielles les plus sinistrées et doit leur permettre de se donner les moyens de réintégrer le monde du travail. C'est un premier pas. Il est insuffisant. Son financement n'est pas stable. Il est encore peu abondé. Il n'est déclenché qu'à un seuil de 1000 salariés d'un secteur touché. Il faut le développer, l'adapter, le pérenniser, le rendre plus efficace et accessible.
- Du maintien des services publics sur les territoires : Ils sont garants de la cohésion sociale et territoriale, au service de l'intérêt général. Nous avons obtenu l'inscription d'un article 14 dans le traité de Lisbonne qui reconnaît l'existence et la nécessité des services publics en Europe. Il faut se mobiliser pour l'adoption d'une directive cadre transversale sur les services publics. Il en va de la reconnaissance des régies directes, des délégations de service public, du rôle des intercommunalités, de la sauvegarde de

la péréquation tarifaire, mais aussi du financement du logement social, de la santé publique et de la protection sociale, et du régime des aides d'Etat.

### **Une gouvernance renforcée par une meilleure association des autorités locales à la politique de cohésion et aux politiques communautaires.**

Les autorités publiques locales sont pleinement légitimes pour être étroitement associées à l'échelle européenne et au sein de chacun des Etats membres à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations stratégiques communautaires. C'est d'ailleurs ce que prévoit le traité de Lisbonne.

Le Manifeste doit clairement en promouvoir cette nouvelle gouvernance entre les instances européennes - en particulier le Parlement européen et le Comité des régions -, nationales et locales. Améliorer et approfondir le partenariat entre l'Union européenne, les Etats et les collectivités territoriales est une des clés de l'avenir du projet européen.

En conclusion, en tant que socialistes, nous souhaitons que le Manifeste, suite à la reconnaissance par le Traité de Lisbonne de la cohésion territoriale comme un des « objectifs » de l'Union européenne, préconise :

- le maintien d'une politique de cohésion territoriale au bénéfice de tous les citoyens européens, dans le respect de la diversité des territoires et des pouvoirs locaux de l'Union européenne, et l'affirmation de son rôle comme une des réponses communes aux défis de la globalisation des échanges,
- une cohérence renforcée entre la politique de cohésion territoriale et les politiques sociales de l'Union afin d'agir efficacement en faveur de la création d'emplois, l'harmonisation fiscale, et la lutte contre les effets néfastes de la mondialisation,
- la pleine reconnaissance par l'Union du rôle des services publics sur la cohésion économique et sociale des territoires,
- la nécessité de disposer d'un budget 2014-2020 « crédible » pour soutenir les politiques publiques communautaires et locales en faveur de la recherche et de l'innovation, de l'énergie, de la lutte contre le réchauffement climatique et de la cohésion sociale et territoriale,
- la création d'une politique de cohésion territoriale, simplifiée et volontariste comportant un volet « rural » et un volet « urbain ». Le volet urbain devra soutenir la nécessaire reconversion de sites industriels, portuaires et accompagner ainsi les mutations économiques.
- l'articulation avec les autres politiques communautaires et notamment celles en faveur de la coopération territoriale et celle visant à l'amélioration de l'accessibilité entre les villes et régions de l'Arc Atlantique à travers le soutien de l'Union européenne aux projets d'infrastructures de transports notamment aériens, ferroviaires et maritimes,
- la définition d'une nouvelle gouvernance associant le plus en amont possible les autorités publiques locales à la définition puis à la mise en œuvre des politiques communautaires dans le respect des principes de partenariat et de subsidiarité propres à l'Union européenne. L'évolution des modes de gouvernance doit favoriser la logique de projet.
- Le renforcement du rôle et de la place des collectivités locales dans les instances européennes.